

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SANTÉ PUBLIQUE

ELECTIONS AU CONSEIL DES FORMATIONS

- Vu le décret n°2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'École des hautes études en santé publique ;
- Le décret n° 2013-1310 du 27 décembre 2013 relatif aux conditions d'exercice du droit de suffrage, à la composition des collèges électoraux et aux modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel s'applique sauf dérogations explicitement prévues par le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 relatif à l'EHESP ;
- Vu le règlement intérieur de l'EHESP ;
- Vu la décision d'organisation des élections en date du 24 Février 2014 et le règlement des opérations électorales pour l'année 2013-2014 ;

COLLEGE 1 : Etudiants préparant un doctorat

1^{er} TOUR DE SCRUTIN du 28 avril 2014

PROCES-VERBAL DE PROCLAMATION DES RESULTATS

1- PARTICIPATION

Nombre d'électeurs inscrits

72

Nombre d'émargements constatés

18

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne

18

2- TOTAL DES BULLETINS NULS

1

3- TOTAL DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

17

DECOMPTE DES VOIX OBTENUES PAR LES CANDIDATS

TITULAIRE(S)	Total des voix obtenues
Marie MESNIL	17

Suffrages exprimés

17

Nombre de siège(s) à pourvoir

1

Nombre de voix correspondant à la majorité absolue des suffrages exprimés au 1^{er} tour

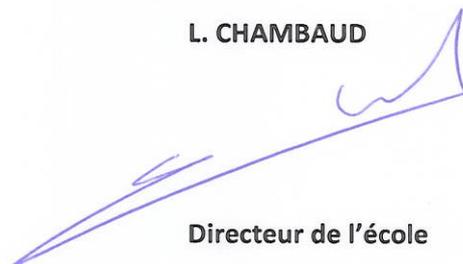
9

Nombre de siège(s) à pourvoir à l'issue du premier tour de scrutin

0

Rennes, le 28 avril 2014,

L. CHAMBAUD



Directeur de l'école